



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2017 – 20H00**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Emmanuel ARNAUD - Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Eléna BOULIAU – Jocelyne PORTRAT

**Pouvoir :** Emilie JULLIEN pour Patrick GINEAU

**Excusé :** Pascal AVRIT

**Secrétaire de séance :** Eléna BOULIAU

**Convocations adressées le 29/06/2017**

**Présents 9 - Votants 10**

**PV publié le 10 juillet 2017**

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

0. AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR
1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION
3. ESPACE DE LA GÂCHÈRE – APPROBATION DU PROGRAMME – MISE EN CONCURRENCE POUR LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE – CRÉDITS BUDGÉTAIRES
4. SERVICES PÉRISCOLAIRES – MODIFICATION DU RÉGLEMENT
5. CENTRE DE LOISIRS « LES PITCHOUNES » CONVENTION AVEC ST ETIENNE DU BOIS
6. RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MODULAIRES – CONVENTION AVEC LE SYDEV ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION

#### DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS – SUPPRESSION À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal décide d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

7. ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION « ATTENTION ECOLE »
8. GRATIFICATION DE STAGE

#### DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2017

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 31 mai 2017.

#### DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

##### NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2
2017/U/8	22 Ter RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	AC 327	Terrain	901
2017/U/9	19 RUE SAVIN	AC 91	Habitation	591
2017/U/10	7 Bis RUE DU GENERAL DE GAULLE	AC 310	Terrain	1000

#### DÉLIBÉRATION N° 3 - ESPACE DE GACHÈRE – PROGRAMME DES TRAVAUX

Marcelle BARRETEAU remet le programme des travaux élaborés par la SPL après étude des besoins par les commissions FINANCES et BÂTIMENTS. Il est estimé à 595 023 € HT soit 714 000 € TTC et comprend :

##### salle de sports

Rénovation de la toiture (y compris désamiantage) ; réparation du sol sportif ; traitement de l'acoustique de la salle ; éclairage (occultation) ; vestiaires à mettre aux normes (Hand + réseau EU) ; eau chaude sanitaire et chauffage à refaire

##### salle de réunion (rénovation légère)

Mise aux normes des portes coupe-feu et fermeture du bar sur la salle de sports

En option :

- |  |             |              |
|--|-------------|--------------|
| 1. Rangements box dans la salle de sport | 10 000 € HT | 12 000 € TTC |
| 2. Zone bar : kitchenette + rangement    | 4 000 € HT  | 4 800 € TTC  |
| 3. Zone tribune dans la salle de sport   | 11 000 € HT | 13 200 € TTC |

4. Ravalement/peinture extérieur (hors salle de sport) 8 000 € HT 9 600 € TTC

Les commissions proposent :

- de retenir les options 1 et 2 pour tenir compte de l'enveloppe prévisionnel du programme inscrit dans le PPI et d'intégrer toutes les options dans la consultation
  - 
  - de répartir les dépenses restant à charge de la commune dans le PPI comme suit :
- |      |           |
|------|-----------|
| 2018 | 200 000 € |
| 2019 | 167 600 € |

Marcelle BARRETEAU précise que le montant réel à la charge de la collectivité sera connu après validation du contrat de contractualisation par la CCVB et l'attribution de toutes les subventions.

A propos du contrat de contractualisation, le maire informe l'assemblée d'un projet de terrain synthétique sur le terrain d'entraînement du football. Projet qui serait mutualisé à 4 communes.

Les commissions font observer de bien choisir les dates des travaux en fonction du calendrier scolaire.

Patrick GINEAU et Guillaume BUTEAU demandent de se renseigner auprès de Jeunesse et Sports pour des aides aux achats de matériel et auprès de la Région pour des fonds Leader.

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE :

- ▣ de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- ▣ de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
- ▣ que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

DONNE :

- ▣ tous pouvoirs au maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
- ▣ tous pouvoirs au maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
- ▣ l'autorisation au maire ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
- ▣ précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte budgétaire 21318.

#### DÉLIBÉRATION N° 4 – SERVICES PÉRISCOLAIRES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Patrick GINEAU relate les dépassements d'horaires de garderie ainsi que les abus de désinscription des repas à la cantine constatés et propose au conseil municipal de modifier ainsi le règlement :

##### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE DE GARDERIE**

TARIF – Le coût horaire fixé est réactualisé sur décision du conseil municipal à chaque fois qu'il ne décide.

Chaque demi-heure commencée est due.

DÉPASSEMENT – Tout dépassement d'horaires, après 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 12h30 le mercredi sera facturé au coût du personnel soit 20€ de l'heure. Toute demi-heure commencée sera due.

##### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE DE PAUSE MÉRIDIENNE**

INSCRIPTIONS ET ABSENCES OCCASIONNELLES - L'inscription ainsi que l'absence occasionnelle sont acceptées qu'une fois par mois et pour une seule journée : au-delà, le tarif occasionnel sera appliqué.

#### DÉLIBÉRATION N° 5 – CENTRE DE LOISIRS LES PITCHOUNES – CONVENTION 2017-2018

Patrick GINEAU présente à l'assemblée le projet de convention de participation financière au fonctionnement de l'aire d'accueil de loisirs « Les Pitchounes » pour l'année 2017/2018.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la commune de Saint Etienne du Bois.

## DÉLIBÉRATION N° 6 – RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MODULAIRES

Monsieur le maire informe l'assemblée des dernières démarches concernant les travaux de rénovation des 2 classes de type modulaire. Le CCTP a dû être modifié par O-CONCEPTION maître d'œuvre pour prendre en compte les travaux à réaliser pour réduire des dépenses énergétiques et permettre de percevoir des subventions du SyDEV et de la Région. Les candidats doivent remettre une offre pour le 6 ou 7 juillet. Les travaux devraient débuter aussitôt après l'analyse des offres.

Il propose à l'assemblée de signer une convention avec le SyDEV pour réaliser un AUDIT ÉNERGÉTIQUE représentant pour la collectivité un coût de 299€ et de solliciter auprès de la Région des Pays de Loire une subvention au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Après délibération, le conseil municipal adopte les propositions du maire.

## DÉLIBÉRATION N° 6.1 – RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MODULAIRES – AIDE RÉGIONALE

Monsieur le maire donne à l'assemblée l'état d'avancement du projet de rénovation des 2 classes de type modulaire au groupe scolaire intercommunal « Le Verger ».

Il précise que la commune peut bénéficier de subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics.

Un audit énergétique réalisé par le groupe ALLIANCE Ingénierie sous mandat du SyDEV, a permis de mettre en évidence les gains d'énergie attendus après travaux.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n° 201701D8 du 26 janvier 2017 par laquelle le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2017 cette opération,

Considérant la nécessité de réaliser au plus vite les travaux pendant la période de vacances scolaires d'été, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics.

FIXE ainsi qu'il suit le plan de financement à la date du 5 juillet 2017 :

<b>DÉPENSES TOTAL HT</b>	<b>100 000 €</b>
Travaux et honoraires	100 000 €
Subvention de l'ÉTAT (DETR) 20%	20 000 €
Aide du SyDEV	28 404 €
Aide de la Région	5 850 €
Autofinancement	45 746 €
<b>RECETTES TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 7 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - ACHATS

Patric GINEAU remet le compte rendu du dernier conseil municipal des enfants qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et précise que l'expérience de cette première année de fonctionnement se solde par un bilan très positif aussi bien de la part des enfants que des parents. Il faudra toutefois améliorer la communication vers les écoles.

Guillaume BUTEAU rappelle l'ordre du jour de cette dernière réunion et précise qu'il est prévu à la demande du CME une cueillette des pommes au camping de l'Aire du Verger fin septembre avec l'association « Les Amis du Rigolly ».

QUESTIONS	PROPOSITIONS
Point d'étape sur le projet prioritaire – améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons	Acheter des panneaux de signalisation des écoles
Réflexion sur les activités pouvant être proposées aux résidents de l'EHPAD St Pierre lors de la visite du CME	Les enfants sont conviés au pique-nique de l'EHPAD qui a lieu le 11 juillet et le matin visite de l'établissement et activités avec les résidents
Votre bilan	Certaines réunions étaient un peu longues. Chacun avait sa place au sein du CME. Ils regrettent de n'avoir pu présenter leur travail devant l'école.

Patrick GINEAU propose de voter un budget pour l'acquisition de 5 panneaux de signalisation des écoles. Après délibération, le conseil municipal se prononce favorable. Cela représente un coût d'environ 500€.

**DÉLIBÉRATION N° 8 – GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de verser une gratification à un stagiaire qui vient d'effectuer 7 semaines de stage au sein des services techniques. Il propose de verser une somme de 882€ correspondant au montant minimum horaire pour les stages de 8 semaines et plus.

**Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés.**

Séance levée à 21 h 50  
Robert BOURASSEAU – maire

